

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Séance plénière du 22 octobre 2007 – 10 h  
« Actualisation des projections : premiers résultats »

<b>Document N°1</b>
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

## **Note de présentation générale**

*Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites*

## Note de présentation générale

Seuls les principaux régimes de retraite participent à l'exercice d'actualisation des projections réalisées en 2005 : la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), le régime de la fonction publique de l'Etat, la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), les régimes complémentaires des salariés du secteur privé (l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés – ARRCO – et l'Association générale des Institutions de Retraite des Cadres – AGIRC –), enfin l'Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques (IRCANTEC).

Bien que l'exercice a été initié dès le début de l'été, il n'a pu être finalisé pour la présente séance : la plupart des variantes restent à l'étude et les premiers résultats présentés dans le cadre de ce dossier sont encore provisoires et sujets à des modifications.

L'exercice représente en effet un travail important, au sein des organismes gestionnaires des régimes, pour les équipes, souvent de taille réduite, chargées de réaliser les nouvelles projections, ce qui justifie le choix d'un nombre réduit de variantes : calage des modèles sur les données les plus récentes, améliorations techniques diverses, intégration dans les modèles d'hypothèses propres à l'exercice du COR (effets de la réforme sur les comportements de départ en retraite, progression du salaire moyen par tête...). Il convient de rappeler à cet effet que le travail demandé aux régimes constitue un exercice imposé, avec ses contraintes liées à l'harmonisation des hypothèses entre les régimes et par rapport au scénario macroéconomique retenu par le Conseil, mais que les régimes gardent évidemment toute latitude pour effectuer, sous leur responsabilité, des projections sur la base d'autres hypothèses.

L'exercice représente également un travail important pour le secrétariat général du Conseil, chargé de coordonner l'ensemble des travaux et de valider *in fine* les résultats. Le processus de validation passe par des échanges nombreux et réguliers avec les équipes en charge des modèles de projection des régimes. Il s'est révélé plus long qu'attendu, malgré le nombre limité de régimes participant à l'exercice d'actualisation.

Le **document n°2** présente les premiers résultats agrégés des régimes de retraite. Ceux-ci ont été obtenus à partir des résultats détaillés des régimes et à l'aide d'une maquette globale d'équilibre du système de retraite élaborée par le secrétariat général du Conseil.

Cette maquette constitue en fait un cadre comptable, calé sur les comptes de la protection sociale élaborés par la DREES. Les dépenses du système de retraite sont supposées progresser comme la masse des pensions servies par les régimes, obtenue par agrégation des masses de prestations projetées par les régimes, et les recettes sont supposées progresser comme la masse salariale, donc comme le PIB en l'absence de déformation du partage de la valeur ajoutée. L'écart entre les recettes et les dépenses constitue l'excédent – s'il est positif – ou le besoin de financement – s'il est négatif – du système de retraite.

Les résultats agrégés pour le scénario de base ont ainsi été élaborés à partir des résultats provisoires des régimes de retraite. Les variantes démographiques (fécondité, mortalité et solde migratoire) sont également étudiées à partir de la maquette globale, avec l'hypothèse

simplificatrice que la pension moyenne évolue comme dans le scénario de base et que le ratio « nombre de retraités / population des 60 ans et plus » évolue comme dans le scénario de base (les régimes n'ont donc pas eu besoin de travailler sur ces variantes).

Rappelons les principales hypothèses du scénario de base :

- la démographie suivrait les évolutions du scénario central de l'INSEE rendu public à l'été 2006 (taux de fécondité de 1,9 enfant par femme, solde migratoire de +100 000 par an et gains d'espérance de vie plus faibles que dans le précédent scénario central) ;
- le taux de chômage diminuerait puis se stabiliserait à 4,5% à partir de 2015 ;
- la productivité du travail et le salaire réel moyen par tête augmenteraient de 1,8% par an à partir de 2013 (un peu moins vite au cours des premières années de projection) ;
- le décalage de l'âge moyen de départ à la retraite lié à la réforme de 2003, très progressif en début de période de projection, conduirait à terme à quelques 400 000 actifs supplémentaires ;
- enfin, la réforme de 2003 est intégrée dans la réglementation des régimes, avec le principe de l'allongement de la durée d'assurance en fonction des gains d'espérance de vie à 60 ans et celui de la revalorisation sur les prix des pensions et des salaires portés au compte, jusqu'en 2020 ; au-delà, tous les paramètres sont stabilisés à leur niveau de 2020.

Les projections des régimes reposent sur ces hypothèses générales, qui ont été déclinées au niveau de chaque régime en des hypothèses spécifiques concernant l'emploi (les effectifs de cotisants), la mortalité (l'espérance de vie est en moyenne plus élevée pour les fonctionnaires), la réglementation et les effets de la réforme de 2003 sur les comportements de départ en retraite, différents entre les secteurs privés et publics. Pour 2007 et 2008, les comptes des régimes s'appuient sur les perspectives de la Commission des comptes de la sécurité sociale.

Les **documents n°3 à n°8** retracent, régime par régime, les résultats détaillés des projections pour le scénario de base. Leur présentation a été harmonisée. Chaque document décrit, pour le régime concerné, les résultats des projections concernant d'abord les effectifs de cotisants et la masse des cotisations, ensuite les effectifs de retraités et la masse des pensions, enfin le solde technique. Les écarts avec les résultats des projections réalisées en 2005 sont également commentés.

Un tableau de données est annexé à chaque document. Il présente les niveaux et évolutions des principaux agrégats du régime, depuis 2006 - année de base des projections actualisées - et pour les années 2015, 2020, 2030, 2040 et 2050, ainsi que les écarts avec les résultats de l'exercice de 2005. Toutes les données financières sont exprimées en euros constants de l'année 2006. Les évolutions s'entendent donc hors effets de l'inflation.

Les comptes des régimes sont limités au solde technique, c'est-à-dire à la différence entre la masse des cotisations et la masse des prestations. Ne sont notamment pas pris en compte, pour cet exercice d'actualisation, les transferts de compensation entre les régimes de retraite, dont la projection aurait supposé de disposer de données détaillées de tous les régimes participant à ces transferts, les dépenses de gestion et d'action sociale, qui sont faibles par rapport aux dépenses de prestations, et des flux financiers divers. En particulier, il n'a pas été tenu compte, comme pour l'exercice de 2005, des réserves financières dont disposent les régimes complémentaires.

Il convient de rappeler que le solde technique, différence entre des masses financières représentant des montants élevés, est un indicateur relativement volatile : par exemple, pour la CNAV en 2020, les masses financières seraient de plus de 100 milliards d'euros et une erreur de 1% sur la masse des pensions se traduirait par une différence de solde technique de l'ordre de 1 milliards d'euros.